

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

21/06/2021

Dossier complet le :

21/06/2021

N° d'enregistrement :

2021-11262

**1. Intitulé du projet**

Création d'un lotissement de loisirs

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SUD NATURE ET CHALETS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

5 0 1 0 9 2 4 1 5 0 0 0 1 4

Forme juridique SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage. a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs	CREATION D'UN PRL AU SEIN DU CAMPING LES TERRASSES DE XAPITALIA. Le projet comporte un total de 37 lots destinés à la vente.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet comprend la création d'un PRL de 37 lots destinés à recevoir des HLL/RML. Ces lots feront l'objet d'une vente.  
HLL : Habitation légère de loisir  
RML : Résidence mobile de loisir  
Le projet se situe à l'intérieur de la parcelle F 875 où se situe le camping "Les Terrasses de Xapitalia".  
La superficie totale de l'opération est d'environ 1ha 89a 80ca.

## 4.2 Objectifs du projet

Cette demande a pour but l'aménagement du camping actuel afin de permettre son développement.

La superficie totale du projet s'élève à 1ha 89a 80ca est comprendra :

-La création de 37 lots

-La construction des voies d'accès (enrobées pour la rampe principale à cause de la forte pente et empierrée pour les voies secondaires d'accès.

-Les espaces verts

Le projet se veut le moins impactant possible, les terrassements se limitent aux voiries et toutes les parcelles resteront en l'état.

Les habitations s'adapteront à la dénivelée au moyen de pieux afin de ne pas dénaturer le paysager et générer trop de déblais.

Une grosse partie paysagère sera mise en place afin de cacher et végétaliser l'ensemble des aménagements.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux commenceront par le terrassement de la voirie, puis la mise en place des réseaux AEP, électrique, eaux usées et eaux pluviales pour desservir chaque lot. Viendra ensuite les travaux de finitions comportant les revêtements et les espaces verts.

Une rétention sera prévue pour collecter les eaux des constructions et de voirie.

Les habitations seront construits de manière à s'adapter au terrain naturel et non l'inverse, au moyen de pieux.

Un réserve souple de défense incendie de 120m<sup>3</sup> sera installée au début de la voie d'accès et équipée d'une place de stationnement.

Le projet se faisant dans une prairie, peu d'arbres seront enlevés. Quelques arbres gênants l'implantation des voiries et des habitations seront enlevés, mais un nombre bien plus important de végétaux sera plantés dans le cadre du projet.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Chaque lot pourra accueillir un HLL/RML.

Il sera raccordé aux réseau AEP / ENEDI / Eu et EP.

L'accès se fera par le biais du camping existant "Les Terrasses de Xapitalia".

Les équipements communs seront ceux du camping existant "Les Terrasses de Xapitalia".

Son exploitation durera toute l'année.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à permis d'aménager et dossier loi sur l'eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un PRL de 37 lots et d'un superficie totale de 1ha 89a 80ca.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

LES TERRASSES DE XAPITALIA  
Route de Cambo Les Bains  
64240 Hasparren

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 4<sup>°</sup>3<sup>'</sup>38<sup>"</sup>0<sup>"</sup>1<sup>"</sup>26 Lat. 1<sup>°</sup>3<sup>'</sup>1<sup>"</sup>27<sup>"</sup>03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

HASPARREN

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de l'opération est impactée par le périmètre de la Joyeuse
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux, la terre végétale sera enlevée pour la mise en place des voiries. Elle pourra être potentiellement ré-utilisée pour la création des différentes zones et dans le cadre de la plantation des arbres, massifs et haies.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Peu d'incidences à prévoir au regard de la végétation existante sur la parcelle qui est en prairie
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements réalisés n'impacteront pas l'écoulement des eaux vers la Joyeuse.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classé risque sismique modéré (4)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées collectées vers réseau EU communal
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

voir notice

Le projet peut engendrer la suppression ponctuelle de quelques arbres situés dans l'emprise des voiries et les futures habitations. Il ne s'agit pas d'arbres remarquables. La forêt existante en bordure de la joyeuse ne sera pas impactée. Le projet prévoit un important renforcement de la végétation (la parcelle est très peu végétalisée aujourd'hui) avec l'installation d'arbres, de haies et de massifs afin d'insérer le site dans son environnement. Ces plantations permettront de restaurer l'état écologique du site actuellement très faible.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne une création d'un PRL dans la continuité d'un camping existant et situé dans la partie la plus haute de la parcelle. Le site prévu pour l'extension ne présente pas d'intérêt particulier (zone enherbée) et jouxte déjà le site principal du camping. Le projet n'a pas d'incidence environnementale négative mais permettra au contraire de renforcer la végétation locale et de recréer des conditions favorables à la biodiversité.

La proximité avec la Joyeuse n'est pas un problème car pas de travaux à proximité ni d'augmentation des écoulements des eaux pluviales. De plus une étude

Ces éléments font que le porteur estime que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

HASPARRE EN

le,

18 juin 2021

Signature







Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

Contrat DEV181000698\_1

Extension du camping d'Hasparren (64)

Les Terrasses de Xapitalia  
Novembre 2018



Citation recommandée	Biotope, 2018. Elaboration d'une évaluation d'incidence simplifiée dans le cadre de l'extension du camping d'Hasparren (64). 42p.	
Version/Indice	Version 1	
Date	Novembre 2018	
Nom de fichier	EincN2000_Extension_Camping_Hasparren.docx	
N° de contrat	DEV181000698_1	
Maître d'ouvrage	Sud Nature et Chalets Route de Cambo, 64240 Hasparren	
Interlocuteur	M. Jean-Marie ORLHAC	E-mail : jmorlhac@gmail.com Téléphone : +33 (0) 6 46 27 41 65
Biotope, responsable du projet	Julien BONNAUD	E-mail : jbonnaud@biotope.fr Téléphone : +33 (0)5 59 12 21 21
Biotope, Contrôleur qualité	Damien USTER	E-mail : duster@biotope.fr Téléphone : +33 (0)5 59 12 21 21

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques</b>	<b>5</b>
<b>1</b>	<b>Description du projet</b>	<b>6</b>
1.1	Généralités	6
1.2	Localisation du projet	6
1.3	Description du projet	6
<b>2</b>	<b>Contexte réglementaire et objectifs de l'évaluation des incidences sur Natura 2000</b>	<b>8</b>
2.1	Généralités	8
<b>3</b>	<b>Aspects méthodologiques</b>	<b>8</b>
3.1	Terminologie employée	8
3.2	Aire d'étude	9
3.3	Équipe de travail	13
3.4	Méthodes d'évaluation des incidences	13
<b>2</b>	<b>Evaluation des incidences sur Natura 2000</b>	<b>14</b>
<b>1</b>	<b>Présentation détaillée du site Natura 2000 concerné</b>	<b>15</b>
1.1	ZSC FR7200088 : La Joyeuse	15
<b>2</b>	<b>Caractéristiques écologiques de l'aire d'étude</b>	<b>22</b>
2.1	Méthodologie	22
2.2	Evaluation des capacités d'accueil de l'aire d'étude pour la faune et la flore d'intérêt communautaire	24
2.3	28	
2.5	Autres éléments de biodiversité à prendre en compte dans le cadre du projet	29
<b>3</b>	<b>Habitats et espèces retenus pour l'évaluation des incidences</b>	<b>29</b>
3.1	Habitats d'intérêt communautaire retenus pour l'évaluation	29
3.2	Espèces d'intérêt communautaire retenues pour l'évaluation	32
<b>5</b>	<b>Appréciation des effets prévisibles du projet sur les habitats naturels, la faune et la flore à l'origine de la désignation des sites Natura 2000</b>	<b>34</b>
5.1	Effets sur les habitats naturels	34
5.2	Effets sur l'Agrion de Mercure	35
5.3	Effets sur les autres espèces	35
<b>6</b>	<b>Mesures</b>	<b>36</b>

6.1 Mesures d'évitement des effets	37
6.2 Mesures de réduction des effets	39
6.3 Mesures d'accompagnement	42
<b>7 Évaluation des incidences résiduelles du projet</b>	<b>43</b>
7.1 Analyse des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire	43
<b>8 Conclusion sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000</b>	<b>45</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Équipe projet	13
Tableau 2 : Habitats d'intérêt communautaire du site FR7200781	16
Tableau 3 : Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site FR7200781	17
Tableau 4 : Statuts et enjeu écologique des habitats naturels d'intérêt communautaire retenus pour l'évaluation des incidences	32
Tableau 4 : Espèces retenues pour l'évaluation des incidences Natura 2000	33
Tableau 5 : Liste des mesures environnementales	36
Tableau 6 : Évaluation des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire (BIOTOPE)	43

# Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques

## 1 Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques

### 1 Description du projet

#### Généralités

La société SUD NATURE ET CHALETS (SNC) possède un camping : Les Terrasses de Xapitalia. Ce dernier a été repris avec l'idée d'en faire un lieu de séjour agréable, calme et convivial. En l'équipant d'une aire pour camping-car, d'hébergements neufs et/ou récents, d'une piscine chauffée, de jeux pour enfants etc...L'objectif des propriétaires est d'en faire un camping moderne proposant au plus grand nombre des prestations de qualité aux meilleures conditions. La société SUD NATURE ET CHALETS porte un projet d'extension du camping sur son terrain.

#### Localisation du projet

Le site d'étude se situe sur la commune d'Hasparren, département des Pyrénées-Atlantiques, région Nouvelle Aquitaine. L'emprise du projet est localisée sur une prairie dans l'enceinte du site. Le secteur se situe au sud-ouest du centre bourg, entre la D22 au nord et la D152 au sud. L'aire d'étude correspond à l'emprise du projet, élargie aux espaces naturels proches qui fait partie de l'enceinte du camping et qui, à ce titre, est en partie clôturée depuis plusieurs années.

#### Description du projet

Les Terrasses de Xapitalia compte actuellement 61 emplacements de camping et le projet d'extension visé sera de 30 emplacements pour porter le total à 91.

La configuration topographique du site, avec un terrain en pente, nécessite des travaux de terrassements. L'idée a été de réduire au minimum les espaces minéraux, se résumant à l'accès à deux plateformes permettant le stationnement des véhicules. Des ramifications piétonnes assureront ensuite l'accès à chaque emplacement.

Les déblais, y compris talutage, seront inférieurs à 1.30m de hauteur par rapport au terrain naturel et les talus générés seront végétalisés.

Les eaux pluviales de voirie seront acheminées par des grilles et fossés puis récupérées dans un bassin enterré sous le parking bas. Les eaux seront ensuite raccordées au réseau du camping lui-même relié au réseau communal.

Conformément à la note de calcul de la commune d'Hasparren, le volume prévu sera de 45m<sup>3</sup>.

# 1 Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques



Figure 1: Plan du projet vis à vis de la topographie

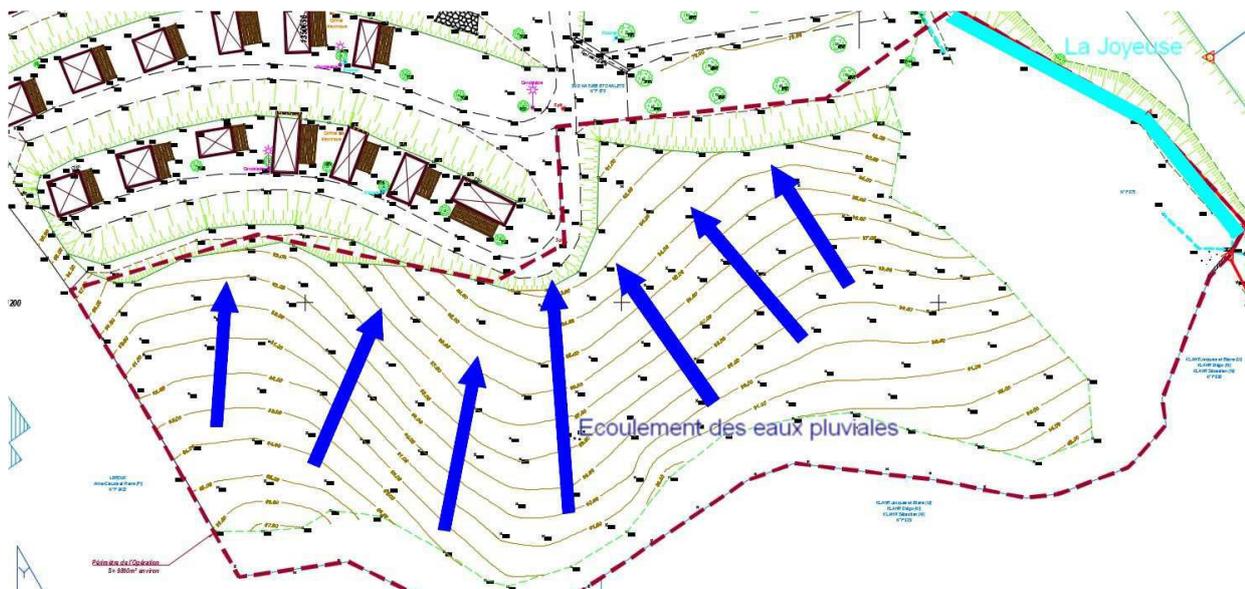


Figure 1 : Ecoulement des eaux pluviales vis à vis du ruisseaux (en turquoise à droite)

## 1 Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques

## 2 Contexte réglementaire et objectifs de l'évaluation des incidences sur Natura 2000

### Généralités

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels créé par les directives européennes 92/43/CEE dite directive « Habitats, faune, flore » (DHFF) et 2009/147/EC dite directive « Oiseaux » (DO). Les sites du réseau Natura2000 sont proposés par les états membres de l'Union européenne sur la base de critères et de listes de milieux naturels et d'espèces de faune et de flore inscrits en annexes de ces directives.

Natura 2000 est au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne. C'est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Il regroupe un ensemble de sites naturels européens : des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) en application de la Directive Habitats, Faune, Flore (DHFF) et des « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) en application de la Directive Oiseaux (DO). Il s'agit de sites terrestres et/ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Les états membres s'engagent à assurer le maintien de ces éléments remarquables nécessitant une protection particulière au niveau européen dans un état de conservation favorable.

En France, mais également dans tous les autres états européens, est **prévu un régime d'évaluation des incidences (sur Natura 2000) de toute intervention sur le milieu susceptible de présenter un effet dommageable sur le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation de ces sites.**

## 3 Aspects méthodologiques

### Terminologie employée

Afin d'alléger la lecture, le nom scientifique de chaque espèce est cité uniquement lors de la première mention de l'espèce dans le texte. Le nom commun est ensuite utilisé.

## 1 Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques

Il est important, pour une compréhension facilitée et partagée de cette étude, de s'entendre sur la définition des principaux termes techniques utilisés dans ce rapport.

- **Effet** : Conséquence d'un projet sur l'environnement, identifiée à partir des caractéristiques du projet mais aussi à partir des enjeux et des sensibilités écologiques identifiés dans le cadre de l'état initial de l'environnement. Un effet peut être positif ou négatif, direct ou indirect, permanent ou temporaire... Un projet peut présenter plusieurs effets (d'après MEEDDEM, 2010).
- **Effet résiduel** : Effet d'un projet qui persiste après application des mesures d'évitement et de réduction d'impact.
- **Implication réglementaire** : Conséquence pour le projet de la présence d'un élément écologique (espèce, habitat) soumis à une législation particulière (protection, réglementation) qui peut être établie à différents niveaux géographiques (départemental, régional, national, européen, mondial).
- **Incidences** : Synonyme d'impact. Le terme d'incidence est généralement utilisé pour décrire les impacts d'un projet dans le cadre des dossiers d'autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et dans le cadre des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000.
- **Risque** : Niveau d'exposition d'un élément écologique à une perturbation. Ce niveau d'exposition dépend à la fois de la sensibilité de l'élément écologique et de la probabilité d'occurrence de la perturbation.
- **Sensibilité** : Aptitude d'un élément écologique à répondre aux effets d'un projet.
- **Significatif** : Terme utilisé dans les évaluations d'incidences Natura 2000 (codé à l'article R. 414-23 du code de l'environnement) pour qualifier tout impact remettant en cause les populations et/ou le fonctionnement écologique du site.

### Aire d'étude

L'enceinte du camping se situe à l'intérieur du site Natura 2000 suivant :

- FR7200788 – La Joyeuse (cours d'eau) (ZSC)

La localisation du projet par rapport au site Natura 2000 figure sur la carte ci-après.

Il est toutefois à noter que la projection cartographique du périmètre du site Natura 2000 semble approximative. En effet, le site a été désigné pour inclure le cours de la Joyeuse et une partie de ses affluents. Or, il apparaît, sur le zoom ci-après, que le périmètre apparaît décalé et devrait inclure le ruisseau et non la prairie.

## 1 Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques



En outre, il est à signaler, à titre d'information, que, dans le cadre de l'élaboration du diagnostic écologique du site Natura 2000, une proposition d'ajustement du périmètre a été formulée. Celle-ci vise à corriger les approximations susmentionnées et à ajuster le périmètre en fonction de l'intérêt écologique identifié. Dans le cadre de cette démarche, le ruisseau situé à proximité du camping a été exclu de la proposition de nouveau périmètre (cf. carte ci-après).



## 1 Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques

Ce dernier n'ayant toutefois pas fait l'objet d'une validation en Comité de Pilotage, sa définition n'est pas entérinée et n'est donc pas considérée dans le présent document comme le périmètre effectif du site. Cette information est toutefois intéressante à signaler dans le cadre du présent dossier.

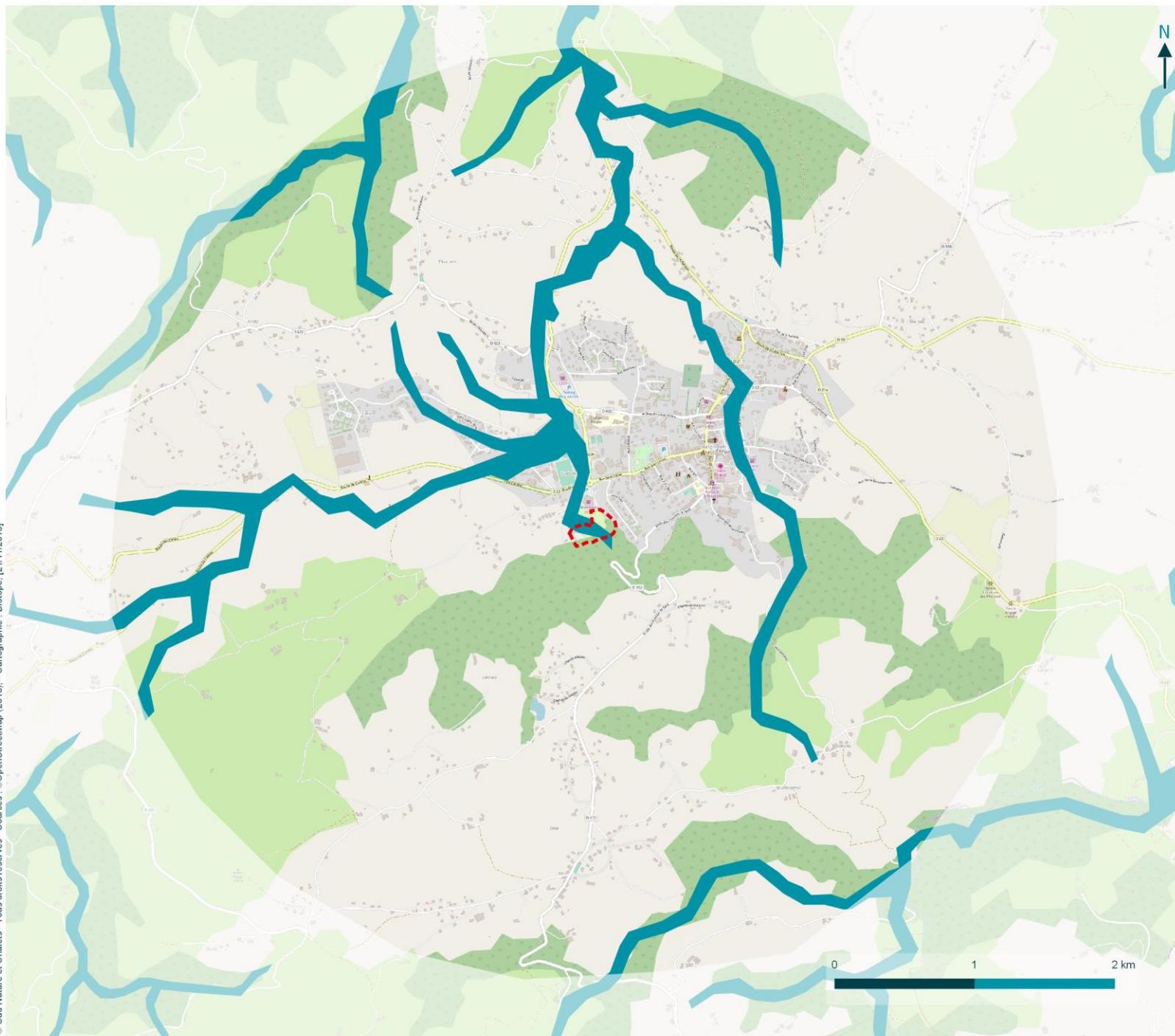


### Réseau Natura 2000

Evaluation d'incidence simplifiée dans le cadre de l'extension du camping d'Hasparren (64)

-  Périètre du site
-  Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR7200788 – La Joyeuse

© Sud Nature et Chalets - Tous droits réservés - Sources : ©OpenStreetMap (2018), - Cartographie - Biotopie, [21/11/2018]



## 1 Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques

### Équipe de travail

Tableau 1 : Équipe projet

Domaines d'intervention	Intervenants de BIOTOPE
Coordination et rédaction de l'étude	Julien Bonnaud et Frédéric Mora Chargé d'études faune et Chargé d'étude botanique
Contrôle qualité	Damien USTER Chef d'agence et écologue

### Méthodes d'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences porte spécifiquement sur le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites, c'est-à-dire les espèces et habitats naturels inscrits dans le Formulaire Standard de Données ET/OU dans l'arrêté ministériel de désignation du site (ZSC ou ZPS) ET/OU dans le diagnostic écologique validé du DOCOB.

Dans le cadre de cette étude, ont été prises en considération les incidences éventuelles induites par les travaux et la fréquentation du camping, sur les habitats naturels et les espèces qui figurent dans le diagnostic écologique récent du site :

- BIOTOPE (2017). Diagnostic écologique du site Natura 2000 La Joyeuse (cours d'eau) FR7200788.

L'évaluation est fondée sur la base d'une journée de repérage du site en octobre 2018, sur l'analyse des données bibliographiques et sur notre connaissance du territoire et des enjeux locaux en matière de biodiversité.

 *Les habitats naturels et les espèces à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 apparaissent dans le Formulaire Standard de Données du site est visibles sur le site de l'INPN. Toutefois, il s'agit d'informations anciennes qui ont été mis à jour dans les diagnostics écologiques mais qui n'apparaissent pas encore sur le site de l'INPN. L'évaluation des incidences se base sur les informations disponibles dans les diagnostics écologiques qui sont d'actualité.*

2

## Evaluation des incidences sur Natura 2000



## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

# 1 Présentation détaillée du site Natura 2000 concerné

## ZSC FR7200088 : La Joyeuse

### 1.1.1 Description générale (source INPN et BIOTOPE 2017)

Le site Natura 2000 « La Joyeuse » est localement nommé « Aran » dans le Pays-basque. Il prend sa source sur le piémont basque dans le massif du Baïgura à environ 630 m d'altitude. La Joyeuse alimente le fleuve « Adour » en rive gauche et a la particularité d'être soumis aux marées dans sa partie aval sur environ 15 km.

Le bassin versant de l'Adour et le réseau hydrographique comptent :

- 12 communes regroupant 19 049 habitants en 2012
- Une Altitude du réseau hydrographique permanente de 2 m à 530 m
- Une superficie du bassin versant de 200 km<sup>2</sup>
- 50% de milieux artificiels ou anthropisés
- Une longueur de l'Aran de 48 km

Le site Natura 2000 comprend la majeure partie du réseau hydrographique de la Joyeuse et s'étend sur 450 ha (périmètre FSD). Il comprend 11 communes et son urbanisation est faible malgré la traversée des bourgs d'Hasparren, Bonloc et La Bastide-Clairence.

Le diagnostic écologique réalisé par Biotope (entre 2015 et 2017) met en évidence 47 habitats regroupés en 10 habitats d'intérêt communautaire et 4 habitats prioritaires. Une espèce végétale et 12 espèces animales sont d'intérêt communautaire.

### 1.1.2 Habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la DHFF)

Le tableau suivant présente de manière synthétique les habitats naturels du site Natura 2000 : données issues du diagnostic écologique (source : BIOTOPE 2017).

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Tableau 2 : Habitats d'intérêt communautaire du site FR7200781

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Habitat prioritaire	Source
3150	Lac eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littolletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	OUI	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	OUI	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Habitat prioritaire	Source
4030	Landes sèches européennes	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	OUI	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	OUI	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
9230	Chênaie galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyraica</i>	NON	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017

\*habitat prioritaire

### 1.1.3 Espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la DHFF)

Le tableau suivant présente de manière synthétique les espèces animales et végétales à l'origine de la désignation du site Natura 2000 : données issues du diagnostic écologique (source : BIOTOPE 2017).

Tableau 3 : Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site FR7200781

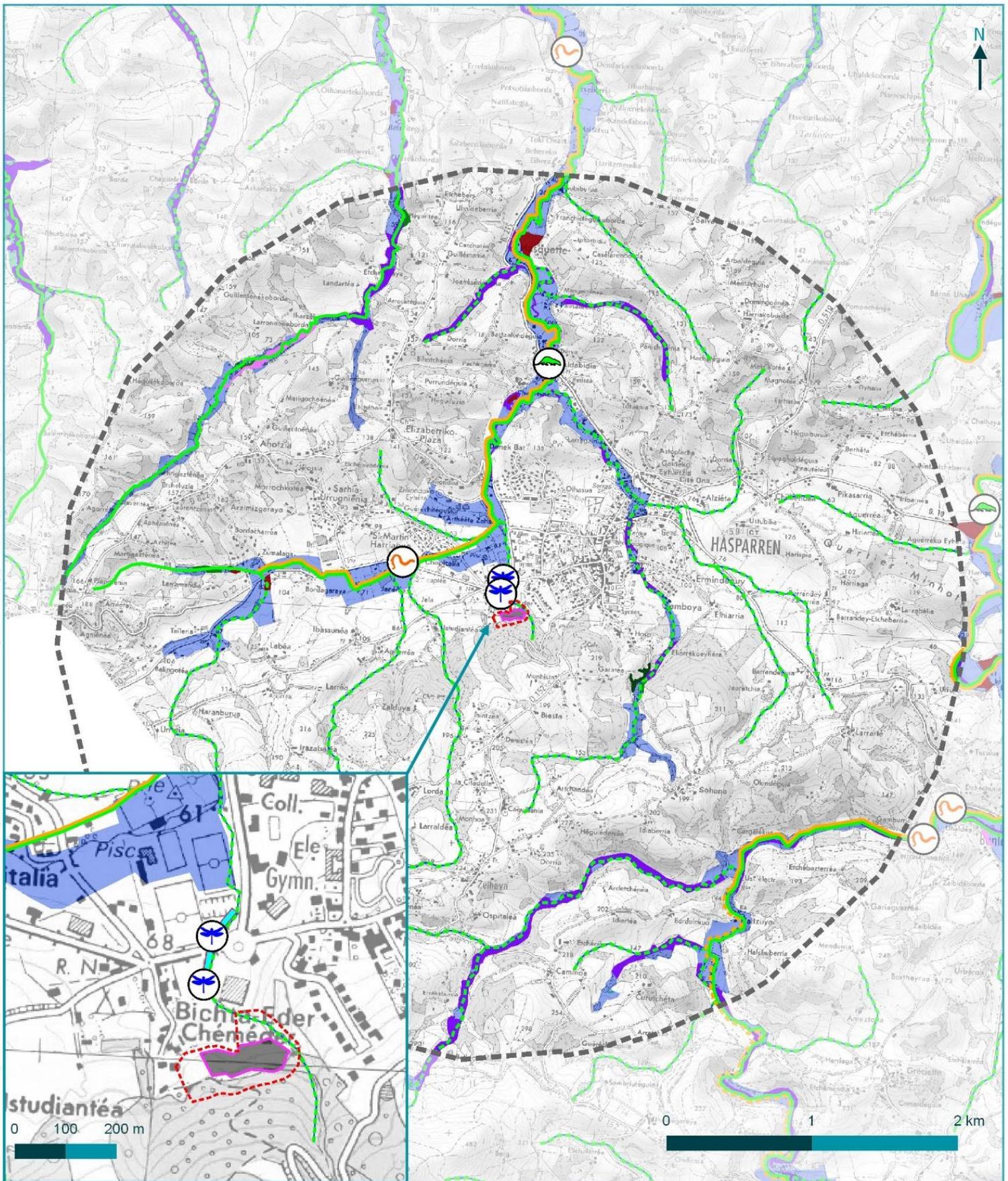
Groupe	Code N2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source
Flore	1607*	Angélique des estuaires	<i>Angelica heterocarpa</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017

2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Groupe	Code N2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source
Poissons	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
	1096	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
	1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
	1126	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
Malacostracés	1092	Écrevisse à pattes blanches	<i>Austrapotamobius pallipes</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
Insectes	1040	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
	1046	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
Reptiles	1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017
	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Groupe	Code N2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Source
Mammifères semi-aquatiques	1301	Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>	Diagnostic écologique BIOTOPE 2017



## Espèces et habitats d'intérêt communautaire

Extension du camping d'Hasparren  
Évaluation d'incidence Natura 2000

- FR7200788 - La Joyeuse
- Réseau hydrographique
- Emprise projet
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée (3 km)

### Loutre d'Europe

- 🐼 Observation
- Habitat avéré
- Habitat potentiel

### Lamproie de Planer

- 🐟 Observation
- Habitat avéré
- Habitat potentiel

### Agrion de Mercure

- 🦋 Observation
- Habitat avéré

### Habitats d'intérêt communautaire

- 3260
- 3270
- 6410
- 6430
- 6510
- \* \* 91E0\*
- 9230

## Habitats Naturels d'intérêt communautaire Légende

Diagnostic préalable Natura 2000  
FR7200787 "L'Ardanavy"  
FR7200788 "La Joyeuse"

### **Habitat d'intérêt communautaire dominant dans les mosaïques (code eur27)**

-  3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
-  3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
-  3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.
-  4020\* - Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix
-  4030 - Landes sèches européennes
-  6230\* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
-  6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
-  6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
-  6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
-  7220\* - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
-  91E0\* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
-  91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)
-  9230 - Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

## 2 Caractéristiques écologiques de l'aire d'étude

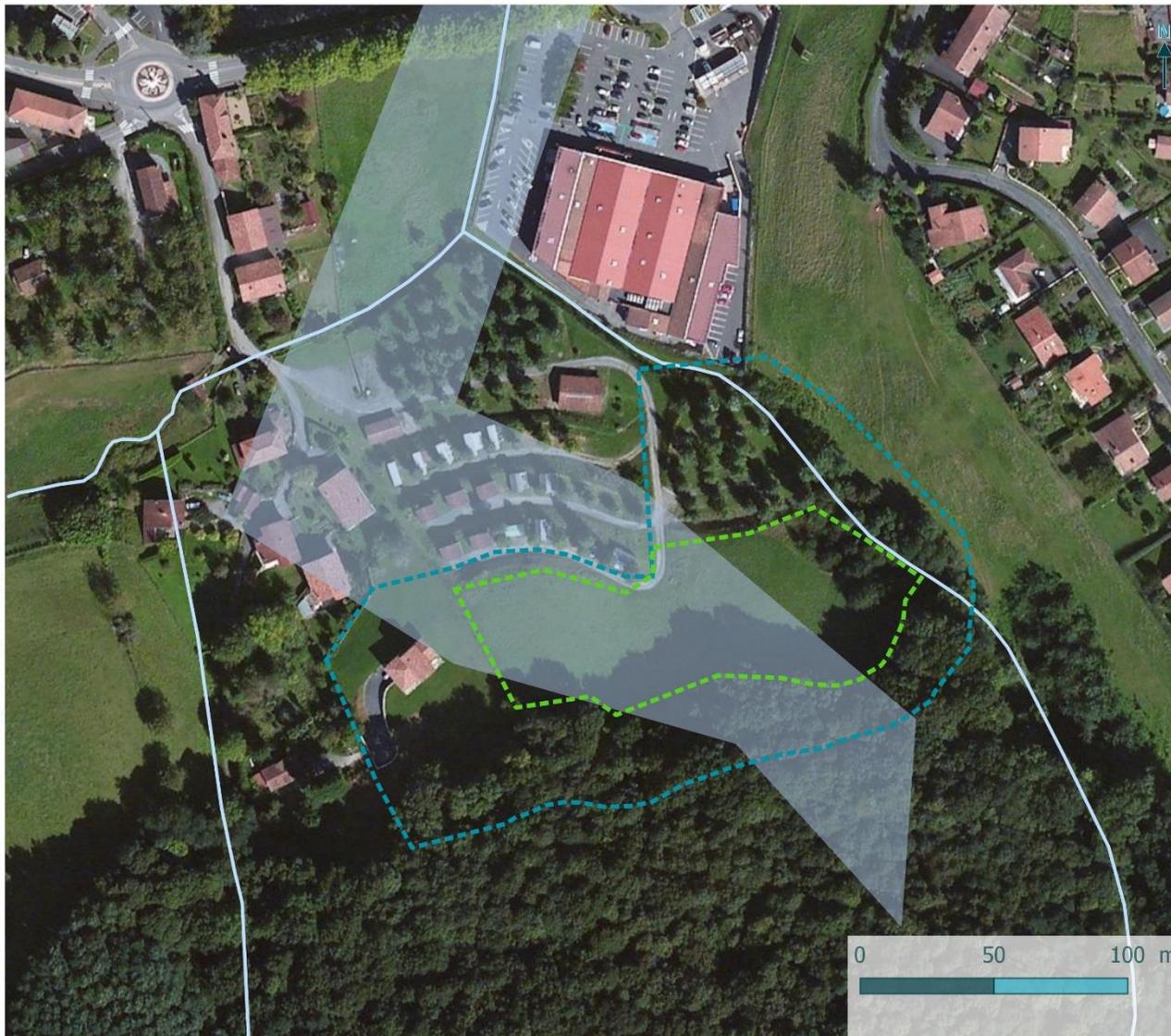
### Méthodologie

S'agissant d'une étude d'incidences Natura 2000, l'accent a été mis sur la prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les autres composantes remarquables de la biodiversité locale ont toutefois également été recherchées.

Afin d'alimenter l'évaluation d'incidences, il s'avère préalablement nécessaire de caractériser les milieux présents au sein du périmètre d'extension.

#### 2.1.1 Aire d'étude

L'expertise de terrain a été réalisée sur une surface d'environ 2,5 ha (cf. carte ci-dessous).



© Surf Nature et Chalets - Tous droits réservés - Sources : © OpenStreetMap (2018) - Cartographie : Biotope. [21/11/2018]



### Aire d'étude

Evaluation d'incidence simplifiée dans le cadre de l'extension du camping d'Hasparren (64)

-  Emprise du projet
-  Aire d'étude élargie
-  Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR7200788 – La Joyeuse
-  Cours d'eau

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

### 2.1.2 Mode opératoire

Au vu de la nature de l'étude et de la période de réalisation, l'expertise de terrain a été menée sous la forme d'un pré-diagnostic. Les investigations de terrain ont ainsi été réalisées via un passage botaniste-fauniste sur site le 22 novembre 2018. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux semi-naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore.

Elles ont ciblé spécifiquement les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Ainsi, les investigations de terrain ont été étendues jusqu'au ruisseau jouxtant le camping.

Le prédiagnostic est complété par une analyse de la bibliographie, et plus spécifiquement du diagnostic écologique du site Natura 2000 « La Joyeuse » (Biotope, 2017 pour le compte de la DDTM 64).

### Evaluation des capacités d'accueil de l'aire d'étude pour la faune et la flore d'intérêt communautaire

Le site du camping couvre une surface d'environ 2.5 ha et plus de 50 % de ce dernier est très artificialisé. La faible superficie des habitats naturels d'origine anthropique limite considérablement les capacités d'accueil de la faune et de la flore.

### 2.1.3 Habitats naturels et flore

Les prospections du mois d'octobre ont permis de mettre en évidence la présence effective de trois communautés végétales d'intérêt communautaire et de deux habitats d'intérêt communautaire.

**La prairie qui occupe l'aire prévue pour l'extension du camping relève de l'habitat d'intérêt communautaire « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) » (code UE 6510).** Il s'agit d'une prairie de fauche mésophile eutrophile dont le cortège caractéristique est riche de Centaurée de Déboux (*Centaurea decipiens*) et de Lin bisannuel (*Linum usitatissimum* subsp. *angustifolium*). Les autres espèces du cortège sont plus ubiquistes : Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Pissenlit (*Taraxacum officinale*), etc. Cette prairie se rapproche de l'association phytosociologique des prairies de fauche eutrophiles thermo-atlantiques du Lino *biennis-Brometum hordeacei*.

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000



Figure 2 : Prairie de fauche eutrophile (UE 6510)

**Le fond du vallon du petit ruisseau abrite deux communautés d'ourlets hygrophiles à méso-hygrophiles relevant de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin » (code UE 6430) :**

- L'Ourlet hygrophile sciaphile à Laïche pendante (*Carex pendula*) et Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*) se développe dans le fond boisé du thalweg, le long du ruisseau. Les autres espèces compagnes sont la Laïche espacée (*Carex remota*), la Véronique des montagnes (*Veronica montana*), le Silène dioïque (*Silene dioica*), le Gouet d'Italie (*Arum italicum*), etc. Cette communauté correspond plus précisément à l'habitat décliné selon les cahiers d'habitats « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphile (code CH 6430-7).
- L'Ourlet nitrophile semi-héliophile à Lamier maculé (*Lamium maculatum*) et Silène dioïque (*Silene dioica*) s'observe en rive droite de la partie aval du ruisseau, en dehors de l'emprise du projet. Il est ici à considérer comme habitat d'intérêt communautaire puisqu'il se développe sur la berge du ruisseau. Cette communauté correspond plus précisément à l'habitat décliné selon les cahiers d'habitats « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles » (code CH 6430-6).



Figure 3 : Ourlet hygrophile sciaphile à Laïche pendante et Fougère femelle (UE 6430)



Figure 4 : Ourlet nitrophile semi-héliophile à Lamier maculé et Silène dioïque (UE 6430)

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Hormis ces habitats, le site étudié ne présente pas de potentialités d'accueil d'autres habitats d'intérêt communautaire, ni de flore d'intérêt communautaire. Les pentes boisées au-dessus et en contre-bas de la prairie sont occupées par la Chênaie acidophile pédonculée à Blechne en épi (*Blechnum spicant*) (code CORINE biotope 41.56). Il s'agit ici d'une chênaie orientée vers le nord. Les conditions mésoclimatiques ne sont pas suffisamment thermophiles pour permettre le développement de l'habitat « Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* » (code UE 9230). D'ailleurs aucun Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) n'a été observé sur le site.

Il est totalement exclu de pouvoir trouver l'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*), espèce végétale d'intérêt communautaire (code UE 1607) qui se développe uniquement sur les parties aval des berges des fleuves ou cours d'eau soumis à la marée (surtout dynamique).

Le Trichomanès remarquable (*Vandenboschia speciosa*) (code UE 1421) dont des données historiques sont mentionnées plus à l'Ouest de l'aire d'étude ou des données récentes au Sud-Ouest, nécessite des conditions d'hydrométrie et d'hygrométrie très particulières : forte humidité atmosphérique (situation privilégiée de vallée encaissée), régime d'aspersion lié à un cours d'eau à régime torrentiel. Il lui faut aussi un substrat rocheux comme support. L'ensemble de ces conditions ne sont pas réunies sur le site. La possibilité de présence de cette espèce est donc à exclure.

### 2.1.4 Faune

Nos prospections du mois d'octobre ne nous ont pas permis de mettre en évidence la présence effective d'espèces d'intérêt communautaire. En effet, la période de prospection tardive est défavorable à l'observation de nombreuses espèces. En revanche, au regard des habitats présents sur le site, nous sommes en mesure d'interpréter les potentialités d'accueil pour les espèces classées d'intérêt communautaire.

D'après la base de données topographique de l'IGN, le cours d'eau présent sur le site, un ruisseau, est classé comme intermittent. Or, d'après le propriétaire, porteur du projet d'extension, ce cours d'eau serait plutôt permanent, avec un débit assez variable en fonction des précipitations. Sa largeur, n'excède pas les 50 cm et lors de notre passage, le débit était très faible avec un niveau d'eau inférieur à 5 cm. Le substrat, majoritairement minéral présente une granulométrie variée avec une tendance à l'envasement dans sa partie forestière, à l'est de la parcelle.

L'ensemble des paramètres biotiques et abiotiques des habitats observés, ainsi que les cartographies de la répartition des espèces d'intérêt communautaire issues du document d'objectif (« La Joyeuse » (Biotope, 2017)) permettent d'écarter la présence des espèces suivantes :

- Lamproie marine,
- Lamproie de planer,

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

- Grande alose,
- Toxostome,
- Écrevisse à pattes blanches,
- Cordulie à corps fin,
- Gomphe de Graslin,
- Cuivré des marais,
- Cistude d'Europe,
- Loutre d'Europe,
- Desman des Pyrénées.

D'après l'étude faune réalisée dans le cadre du DOCOB (Biotope, 2017), l'Agrion de Mercure est présent sur un cours d'eau à proximité de l'aire d'étude.

Cette espèce se reproduit dans les eaux courantes claires et bien oxygénées avec une végétation hygrophile abondante. Ses habitats typiques sont les petites rivières, les ruisseaux, les rigoles, les fossés, les suintements et les fontaines. La ponte se fait dans la partie immergée des plantes aquatiques comme le Cresson de fontaine. Le développement larvaire dure une vingtaine de mois dont deux hivers. La larve supporte mal l'assèchement et le gel, elle est également assez sensible à la pollution organique. Pour qu'il existe des échanges de population, la distance idéale entre les stations est inférieure au kilomètre (si possible moins de 500 mètres) (Watts et al., 2006). Des études ont montré que l'Agrion de Mercure ne se disperse pas à plus de 2 km, même si l'habitat est favorable sur une large zone (Purse et al., 2003).

D'après l'ensemble de ces informations, nous considérerons la présence effective de cette espèce pour la suite de cette étude.



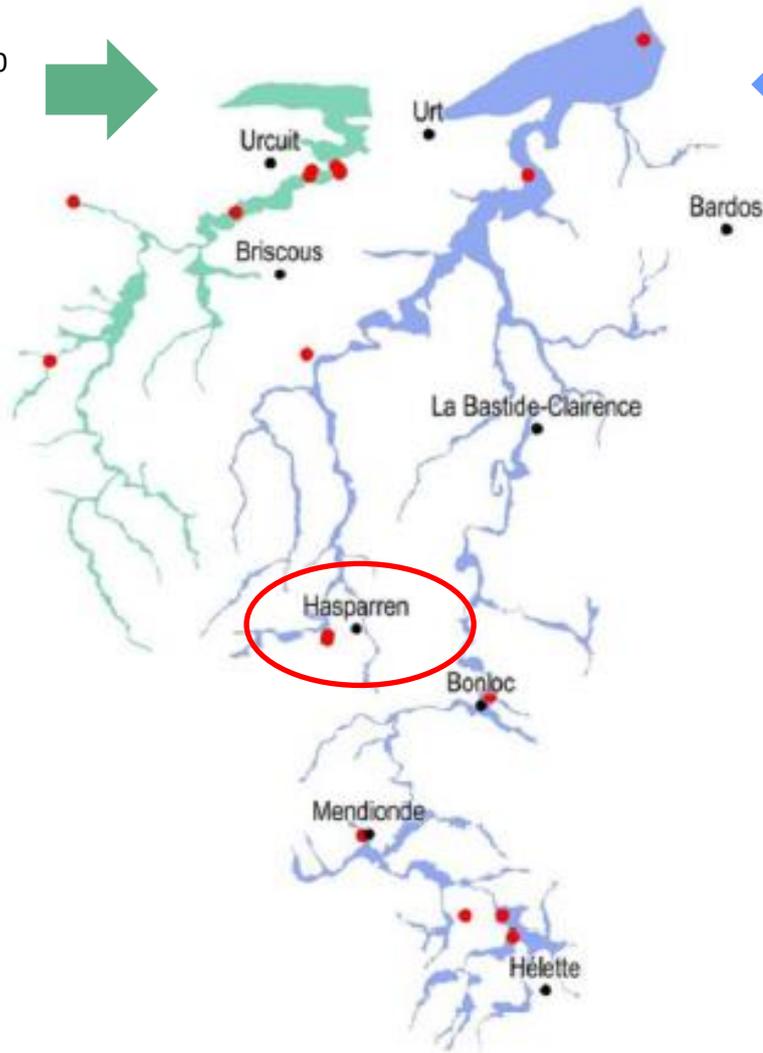
Figure 5 : Agrion de mercure ;  
photo prise hors site ©Julien  
Bonnaud.

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Extension du camping d'Hasparren (64)

Les Terrasses de Xapitalia  
Novembre 2018

Site Natura 2000  
L'Ardanavy



Site Natura 2000  
La Joyeuse

● Secteur colonisés  
par l'Agrion de  
mercure

Cartographie de la Localisation des secteurs colonisés par l'Agrion de Mercure (Sources : Biotope, 2017)

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

### Autres éléments de biodiversité à prendre en compte dans le cadre du projet

Au cours de nos prospection, nous avons observé un gros nid. Il pourrait s'agir d'un nid de rapace (Buse variable, Milan noir ou royal) ou encore d'un corvidé. Différentes espèces sont susceptibles d'occuper un même nid d'une année à l'autre. Il est impossible de préciser qu'elle espèce s'implante préférentiellement sur le site dans la mesure où notre passage a été réalisé en dehors des périodes de nidification. Le nid se situe sur la lisière boisée, à l'est de l'emprise du projet et en dehors de cette dernière.

D'autres rapaces forestiers comme l'Aigle botté par exemple sont potentiellement nicheurs dans le boisement attenant à la parcelle visée par le projet.

## 3 Habitats et espèces retenus pour l'évaluation des incidences

### Habitats d'intérêt communautaire retenus pour l'évaluation

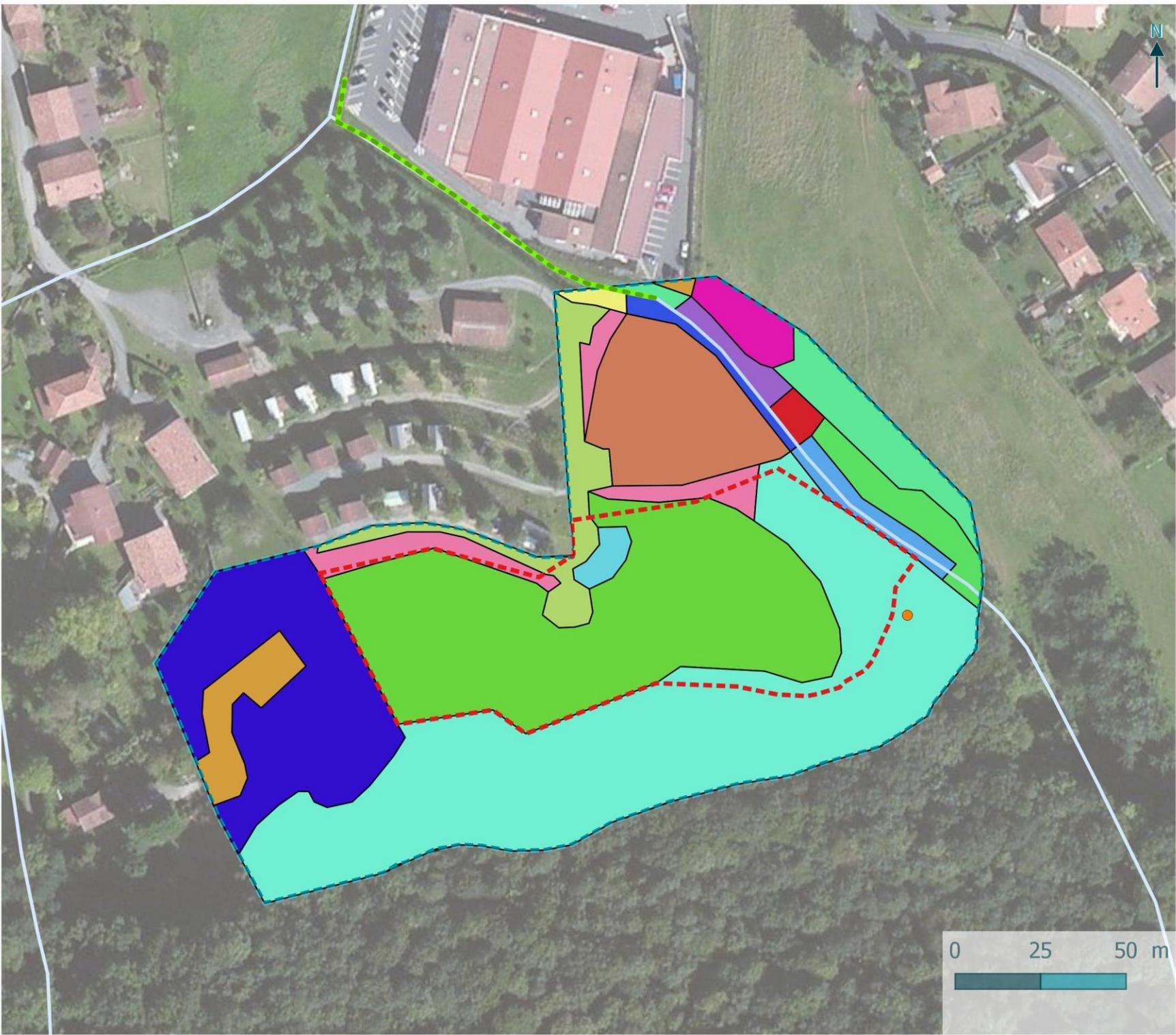
Les deux ourlets qui relèvent de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin » (code UE 6430) sont situés en-dehors de l'emprise du projet. En outre, les aménagements projetés n'auront pas d'incidences indirectes sur ces deux ourlets. Les eaux de ruissellement en provenance de la prairie qui sera aménagée ne s'écoulent pas vers ces deux ourlets ; il n'y a donc pas de risques d'envasement de ces habitats par les MES lors de la phase travaux. De plus, les eaux usées issues de la future zone de camping projetée seront collectées.

En revanche, la Prairie de fauche mésophile eutrophile qui relève de l'habitat d'intérêt communautaire « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) » (code UE 6510) est directement concernée par l'aménagement. Cette prairie ne présente aucun lien fonctionnel avec le ruisseau en contrebas. Elle est en outre située en marge du périmètre du site Natura 2000 « La Joyeuse » (cf. remarque sur le périmètre du site au paragraphe 3.2 Aire d'étude).

---

La prairie située dans l'emprise projet qui relève de l'habitat d'intérêt communautaire de code Natura 2000 6510, bien que n'ayant pas de lien stationnel et fonctionnel avec le site Natura 2000 « La Joyeuse » est retenue pour l'évaluation des incidences Natura 2000.

---



## Cartographie des habitats et des enjeux

Evaluation d'incidence simplifiée dans le cadre de l'extension du camping d'Hasparren (64)



2

## Evaluation des incidences sur Natura 2000

### Légende

 Aire d'étude élargie

 Emprise du projet

 Cours d'eau

#### Habitats

 Bassin artificiel (EUNIS J5.31)

 Boisement de Robinier faux-acacia (EUNIS G1.C3)

 Camping arboré (EUNIS I2.1)

 Chênaie acidophile à Chêne pédonculé (EUNIS G1.86)

 Communauté hygrophile à Laïche velue et Menthe à feuille ronde (EUNIS E3.4)

 Fourré méso-hygrophile à Saule roux (EUNIS F3.1)

 Friche sur talus à Picride fausse épervière (EUNIS I1.53)

 Habitation (EUNIS J1.2)

 Ourlet hygrophile sciaphile à Laïche pendante et Fougère femelle (EUNIS E5.43 / UE 6430) /  
Communauté hygrophile de bords de ruisseaux à Dorine à feuilles opposées (EUNIS D2.2C2)

 Ourlet nitrophile semi-héliophile à Lamier maculé et Silène dioïque (EUNIS E5.43 / UE 6430) /  
Boisement de Robinier faux-acacia (EUNIS G1.C3)

 Ourlet nitrophile semi-héliophile à Lamier maculé et Silène dioïque (EUNIS E5.43, UE 6430)

 Pelouse tondue (EUNIS I2.21)

 Prairies mésophiles de fauche appauvries (EUNIS E2.2)

 Prairies en principe de fauche mésophiles (EUNIS E2.21, UE 6510)

 Routes, chemins, pistes pare-feux (EUNIS J4.2)

 Ruisseau avec cressonnière à Ache nodiflore (EUNIS C2.1 xC3.11)

#### Faune d'intérêt communautaire

 Habitat de reproduction de l'Agrion de mercure

 Nid potentiel de rapace (Milan royal)

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

**Tableau 4 : Statuts et enjeu écologique des habitats naturels d'intérêt communautaire retenus pour l'évaluation des incidences**

Intitulé Natura 2000 de l'habitat	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Typologie Cahiers d'Habitats	Zone Humide	Niveau de rareté régionale	État de conservation Surface / linéaire / % de recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu écologique
<b>Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</b>	<i>Brachypodium rupestre</i> - <i>Centaureion nemoralis</i>	38.21	E2.21	6510	6510-3	Non	PC	Etat de conservation moyen  0,6 ha / 75 %	Faible

### Espèces d'intérêt communautaire retenues pour l'évaluation

L'élaboration des listes d'espèces est basée sur les réévaluations des FSD à la suite des diagnostics écologiques effectués par BIOTOPE en 2017. Ces mises à jour ont été validées mais les FSD n'ont pas encore été actualisés en ligne (site Internet de l'INPN).

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Tableau 5 : Espèces retenues pour l'évaluation des incidences Natura 2000

Nom vernaculaire	Intérêt du site Natura 2000	Prise en compte pour l'évaluation des incidences
Espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la Directive « Habitats »		
Cistude d'Europe, Cuivré des marais	Habitats terrestres et aquatiques	NON : aucun habitat aquatique favorable (ruisseau à très faible débit et faible niveau d'eau). Aucun habitat terrestre favorable (absence de prairies humides)
Lamproie marine, Lamproie de planer, Grande alose, Toxostome, Ecrevisse à pattes blanches, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Loutre d'Europe et Desman des Pyrénées	Habitats aquatiques et berges	NON : aucun habitat aquatique favorable pour ces espèces (ruisseau à très faible débit et faible niveau d'eau)
Agrion de Mercure	Habitats aquatiques	Oui : habitat de reproduction présent (végétation aquatique favorable dans le ruisseau)

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

### 5 Appréciation des effets prévisibles du projet sur les habitats naturels, la faune et la flore à l'origine de la désignation des sites Natura 2000

Tout projet peut engendrer des impacts sur les milieux naturels et les espèces qui leur sont associées. On distingue :

- Les effets temporaires dont les conséquences sont limitées dans le temps et réversibles une fois la perturbation terminée ;
- Les effets permanents dont les effets sont irréversibles. ;
- Les effets directs comme par exemple la destruction immédiate d'un habitat naturel ;
- Indirects dont des conséquences peuvent apparaître dans un délai plus ou moins long, ou à distance.

Les paragraphes ci-après présentent les différents effets potentiels du projet d'implantation d'une nouvelle usine de polystyrène extrudé, en l'absence de mesures d'évitement et de réduction. **Dans le cas présent, le projet comporte une phase de travaux et une phase d'exploitation.**

#### Effets sur les habitats naturels

Quelle que soit la période d'intervention pour la réalisation des travaux, ces derniers engendreront une réduction significative voire la disparition quasi complète de l'habitat d'intérêt communautaire 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*).



Figure 6 : vue d'ensemble de l'emprise du projet d'extension, implanté sur l'habitat d'intérêt communautaire 6510.

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Cette prairie est relativement dégradée sur le site. Elle occupe actuellement une surface de 0.7 ha soit 1.4% de la surface totale relevée pour cet habitat dans le cadre de l'étude faune-flore pour le DOCOB du site (Biotope, 2017). Il est toutefois à noter que, d'après la cartographie réalisée en 2017, cette prairie n'avait pas été comptabilisée ni cartographiée le périmètre du site Natura 2000 ayant sur ce secteur été considéré, comme il se doit, comme un linéaire centré sur le ruisseau.

L'état de conservation global de l'habitat 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) sur le site Natura 2000 : La Joyeuse est moyen, sa typicité moyenne et sa dynamique est stable (Biotope, 2017). Les menaces de cet habitat sur le site de La Joyeuse sont le retournement, la fertilisation et le pâturage intensif.

### Effets sur l'Agrion de Mercure

Le seul effet prévisible potentiel serait une dégradation du cours d'eau induite par ruissellement depuis la zone de travaux.

Néanmoins, d'après la cartographie du système d'écoulement des eaux pluviales du site, fournie par le maître d'ouvrage, les écoulements se dirigent du sud vers le nord et des aménagements de conduite des eaux pluviales sont actuellement en place. Dans ce contexte, les travaux d'aménagement réalisés en dehors des périodes de fortes précipitations ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur le cours d'eau et donc sur l'Agrion de Mercure.

Le projet aura un impact négligeable sur la population d'Agrion de Mercure.

### Effets sur les autres espèces

Un couple potentiellement nicheur de rapace pourrait être affecté par le projet via une réduction de leur territoire de chasse ainsi que du dérangement susceptible de les pousser à déplacer leur aire de nidification.

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

### 6 Mesures

Un panel de mesures d'évitement et de réduction d'impact visant à limiter les effets dommageables potentiels est proposé selon trois niveaux distincts :

- **Mesure d'Évitement (ME)** : vise à supprimer les incidences du projet en évitant par exemple la destruction d'un habitat d'espèce par modification ou adaptation de l'emplacement du projet ;
- **Mesure de Réduction (MR)** : vise à réduire les incidences du projet en proposant de mesure permettant de limiter et de réduire les incidences.
- **Mesure de Suivi (MS)** : au vu de la nature du projet et des enjeux associés, il n'est pas nécessaire de proposer des mesures de suivi visant à évaluer l'efficacité des mesures mise en œuvre et l'état de conservation des espèces.

Ces adaptations constituent un pan important du travail de recherche du projet de moindre impact environnemental et sont bénéfiques à l'ensemble des espèces des communautés biologiques locales.

Tableau 6 : Liste des mesures environnementales

Code mesure	Intitulé mesure	Cible de la mesure
<b>Mesures d'évitement des effets</b>		
ME01	Préservation de 2 patchs de prairie d'intérêt communautaire (370 m <sup>2</sup> )	Habitat prairiale d'intérêt communautaire et faune et flore commune associée
<b>Mesures de réduction des effets</b>		
MR01	Gestion des écoulements éventuels	
MR02	Travaux de terrassement à privilégier en dehors de la période de sensibilité des oiseaux	Rapaces nicheurs
MR03	Contrôle des espèces invasives	Robinier faux-Acacia
<b>Mesures d'accompagnement</b>		
MA01	Sensibilisation à l'égard des visiteurs au moyen de panneaux	Habitats et espèces associées

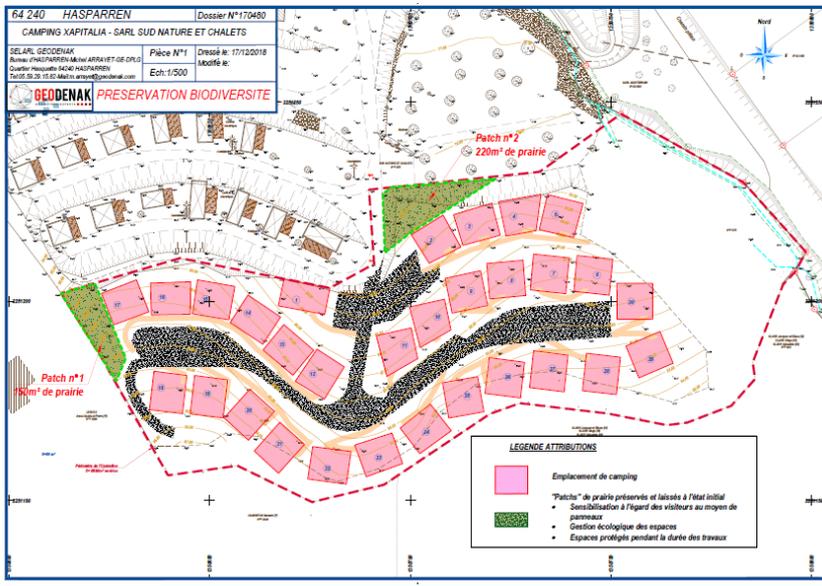
## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

MA02	Gestion durable des espaces verts	Faune et flore
------	-----------------------------------	----------------

### Mesures d'évitement des effets

ME01 Préservation d'une partie de l'habitat prairial d'intérêt communautaire.	
Habitats et/ou groupes biologiques visés	Habitat et faune et flore associée
Principes de la mesure	Maintenir les fonctionnalités écologiques du site
Localisation	La prairie qui occupe l'aire prévue pour l'extension du camping (habitat d'intérêt communautaire « Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> ) » (code UE 6510))
Acteurs de la mesure	SUD NATURE ET CHALETS
Modalités techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Balisage et mise en défens de la zones figurant en vert sur la carte ci-dessous avant le début des travaux</li> </ul>

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

	 <p>64 240 HASPARREN Dossier N°170490 CAMPING XAPITALIA - SARL SUD NATURE ET CHALETS</p> <p>SELAJE, GODENAK Rue de HASPARREN (M. du ARRANET DE DRL) Pièce N°11 Dessiné le: 17/12/2018 Quartier Hautsuds 64240 HASPARREN Echéance: Echéance: Echéance: Tél: 05 56 26 15 55 Mail: selaje@godena.com</p> <p><b>GODENAK</b> PRESERVATION BIODIVERSITE</p> <p>Patch n°2 220m² de prairie</p> <p>Patch n°1 180m² de prairie</p> <p>LEGENDE ATTRIBUTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Emplacement de camping</li> <li>"Patches" de prairie préservés et labellisés à l'état initial             <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation à l'égard des visiteurs au moyen de panneaux</li> <li>Gestion écologique des espaces</li> <li>Espaces protégés pendant la durée des travaux</li> </ul> </li> </ul>
<p>Coût indicatif</p>	<p>Coût à intégrer dans la définition du projet</p>
<p>Planning</p>	<p>Phase de conduite de chantier mais pas durant la phase d'exploitation</p>

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

### Mesures de réduction des effets

MR01	Gestion des écoulements éventuels
Habitats et/ou groupes biologiques visés	Cours d'eau, faune et flore aquatique
Principes de la mesure	<p>Mise en œuvre de mesures de précaution pour limiter les risques de pollution (apport de matières en suspension, déversements accidentels de produits polluants, fuites d'hydrocarbures d'engins...)</p> <p>Les effets attendus de cette mesure sont d'éviter une pollution accidentelle lors des travaux.</p>
Localisation	Ensemble de l'emprise du chantier
Acteurs de la mesure	<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>SUD NATURE ET CHALETS</p>
Modalités techniques	<p>Toutes les précautions seront prises afin d'éviter tout déversement accidentel de produits polluants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il conviendra de s'assurer que les opérations de terrassements ne présenteront pas de risques d'écoulements chargés de matières en suspensions susceptibles d'atteindre le ruisseau. (Cf. Guide technique « protection des milieux aquatiques en phase chantier ») : <a href="https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/guide-technique-protection-des-milieux-aquatiques-en-phase-chantier">https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/guide-technique-protection-des-milieux-aquatiques-en-phase-chantier</a></li> <li>• Les produits liquides potentiellement polluants seront stockés en quantités limitées et sur des rétentions adaptées à l'abri des intempéries ;</li> <li>• Les fiches de données de sécurité (FDS) des produits présents sur le chantier seront en permanence disponibles ;</li> <li>• Les engins de chantier seront équipés de kits anti-pollution afin d'absorber un éventuel déversement accidentel ;</li> <li>• Les engins utilisés seront conformes aux normes en vigueur et régulièrement entretenus ;</li> <li>• Les engins de chantier seront surveillés quotidiennement afin de déceler toute fuite d'hydrocarbures. Dans le cas où une telle anomalie est détectée, l'engin sera immédiatement mis hors service jusqu'à sa remise en état ;</li> </ul>

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le chantier sera nettoyé quotidiennement afin de récupérer tous les déchets dus aux travaux ;</li> <li>• Les déchets seront collectés, triés et stockés dans des contenants étanches adaptés en attendant leur évacuation vers des installations de traitement spécifiques.</li> <li>• Les travaux en amont du cours d'eau feront l'objet d'une attention particulière afin de réduire les risques de déversements accidentels de polluants.</li> <li>• En cas d'incident lors des travaux susceptible de provoquer une pollution accidentelle ou un désordre dans l'écoulement des eaux vers l'aval, l'entreprise de travaux doit immédiatement prendre toutes les dispositions nécessaires (pouvant aller, le cas échéant, jusqu'à l'interruption des travaux) afin de limiter les effets sur le milieu et sur l'écoulement des eaux et d'éviter qu'il ne se reproduise. Les moyens d'intervention à disposition de l'entreprise pour maîtriser la propagation des polluants sont des kits de dépollution, sciures, produits absorbants...</li> <li>• En cas d'accident lors des travaux (perte de lubrifiant, carburant ou autre liquide polluant), les absorbants seront déposés sur la zone souillée dans les plus brefs délais pour que le polluant soit capté avant qu'il ne s'infilte profondément dans les sols. Une bâche, qui accompagnera en permanence le chantier, sera ensuite déroulée pour que la pelle mécanique puisse y déposer la terre contaminée en vue de son évacuation et son traitement.</li> </ul>
Planning	Phase de conduite du chantier

MR02 Travaux de terrassement à privilégier en dehors de la période de sensibilité des oiseaux	
MR02	Travaux de terrassement à privilégier en dehors de la période de sensibilité des rapaces nicheurs
Habitats et/ou groupes biologiques visés	Rapaces nicheurs



## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

### Mesures d'accompagnement

MA01	Sensibilisation à l'égard des visiteurs
Habitats et/ou groupes biologiques visés	Faune, flore et Habitat prairiale d'intérêt communautaire
Principes de la mesure	Sensibilisation des visiteurs à la préservation de notre l'environnement
Localisation	Sur les deux patchs de prairies préservés
Acteurs de la mesure	Sud Nature et Chalets
Modalités techniques	Des panneaux de sensibilisation seront placés face aux patchs de prairies préservées
Coût indicatif	Coût à intégrer dans la définition du projet
Planning	Phase de conduite de chantier

MA02	Gestion durable des espaces verts
Habitats et/ou groupes biologiques visés	Faune et flore
Principes de la mesure	Gestion durable des patchs de prairies préservées, élargie à l'ensemble du camping
Localisation	Surface du camping
Acteurs de la mesure	SUD NATURE ET CHALETS
Modalités techniques	Fauchage tardif régulier (une fois par an) des patchs de prairies préservés et exclusion de produits phytosanitaire sur l'ensemble du camping
Coût indicatif	Coût à intégrer dans la définition du projet
Planning	Phase d'exploitation du site

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

### 7 Évaluation des incidences résiduelles du projet

#### Analyse des incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Tableau 7 : Évaluation des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire (BIOTOPE)

Espèces	Effets avant mesures	Mesures	Effets après mesures
Habitats d'intérêt communautaires			
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (code UE 6510))	Réduction de sa surface	ME01 : Préservation de 2 patchs de prairie d'intérêt communautaire (370 m2)	Cette mesure vise à maintenir les fonctionnalités écologiques du secteur en préservant 2 réservoirs de biodiversité.
Espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la Directive « Habitats »			
Agrion de Mercure	Aucun effet	MR01 : Gestion des écoulements éventuels	L'objectif de cette mesure est d'anticiper une éventuelle pollution du cours d'eau, situé en aval des travaux. Ce dernier constituant l'habitat de reproduction de l'Agrion de Mercure.

#### Analyse des incidences sur les autres espèces

Rapaces nicheurs	Dérangement par les engins de chantier et les travaux d'une manière générale	MR02 : Travaux de terrassement à privilégier en dehors de la période de sensibilité de ces oiseaux	Le principe de cette mesure est d'éviter de faire les travaux durant les périodes les plus sensibles du cycle biologique des rapaces forestiers qui se serait implanté à proximité immédiate de l'aire d'étude.  <b>Des effets de dérangement très minimes sont</b>
------------------	--	--	---

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

			<p><b>éventuellement à prévoir pour ces espèces mais sont non significatifs à l'échelle du site Natura 2000 car ils sont fortement limités par les mesures préconisées qui prévoit d'éviter les travaux les plus lourds et les plus dérangeant (usage de pelles et d'engins lourds de chantier) entre mai et août. Par ailleurs, les activités humaines sont déjà présentes sur le site où est implantée le camping. Il est légitime d'imaginer une forme d'adaptation des oiseaux au dérangement localement. Ces faibles perturbations ne sont pas de nature à remettre en cause l'état de conservation localement des oiseaux d'intérêt communautaire et encore moins à l'échelle du site Natura 2000.</b></p>
--	--	--	--

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

### 8 Conclusion sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Le projet consiste en la création d'emplacements de camping sur une prairie en partie clôturée et qui est situé sur la propriété de la société SUD NATURE ET CHALETS.

Le diagnostic écologique réalisé sur le camping a permis de mettre en évidence :

- 16 habitats (3 d'intérêt communautaire) ;
- 1 espèces de faune (hors oiseaux) d'intérêt communautaire ;
- 1 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires potentiellement nicheuse.

Les deux ourlets qui relèvent de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin » (code UE 6430) sont situés en-dehors de l'emprise du projet. En outre, les aménagements projetés n'auront pas d'incidences indirectes sur ces deux habitats. En revanche, la Prairie de fauche mésophile eutrophile qui relève de l'habitat d'intérêt communautaire « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) » (code UE 6510) est directement concernée par l'aménagement. Cette prairie présentant un état de conservation « moyen » et une faible superficie n'est toutefois pas rattachée fonctionnellement au site Natura 2000 « La Joyeuse (cours d'eau) ». Elle, représente un enjeux écologique faible.

L'Agrion de Mercure, un odonate d'intérêt communautaire est présent en limite nord du site. Etant donnée des mesures d'évacuation des eaux pluviales effectives sur le site, le cours d'eau, situé en aval du projet ne devrait pas être impacté par d'éventuelles pollutions d'origine minérales et/ou organiques.

Enfin un nid a été observé sur le site, sans que nous ne puissions déterminer précisément la/les espèces qui le fréquente préférentiellement.

Pour supprimer ou réduire les incidences de ce projet sur l'environnement, SUD NATURE ET CHALETS prévoit la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction de d'accompagnement :

- ME01 : Préservation de 2 patchs de prairie d'intérêt communautaire (370 m<sup>2</sup>)
- MR01 : Gestion des écoulements éventuels
- MR02 : Travaux de terrassement à privilégier en dehors de la période de sensibilité des oiseaux
- MR03 : Contrôle des espèces invasives
- MA01 : Sensibilisation à l'égard des visiteurs au moyen de panneaux

## 2 Evaluation des incidences sur Natura 2000

- MA02 : Gestion durable des espaces vert

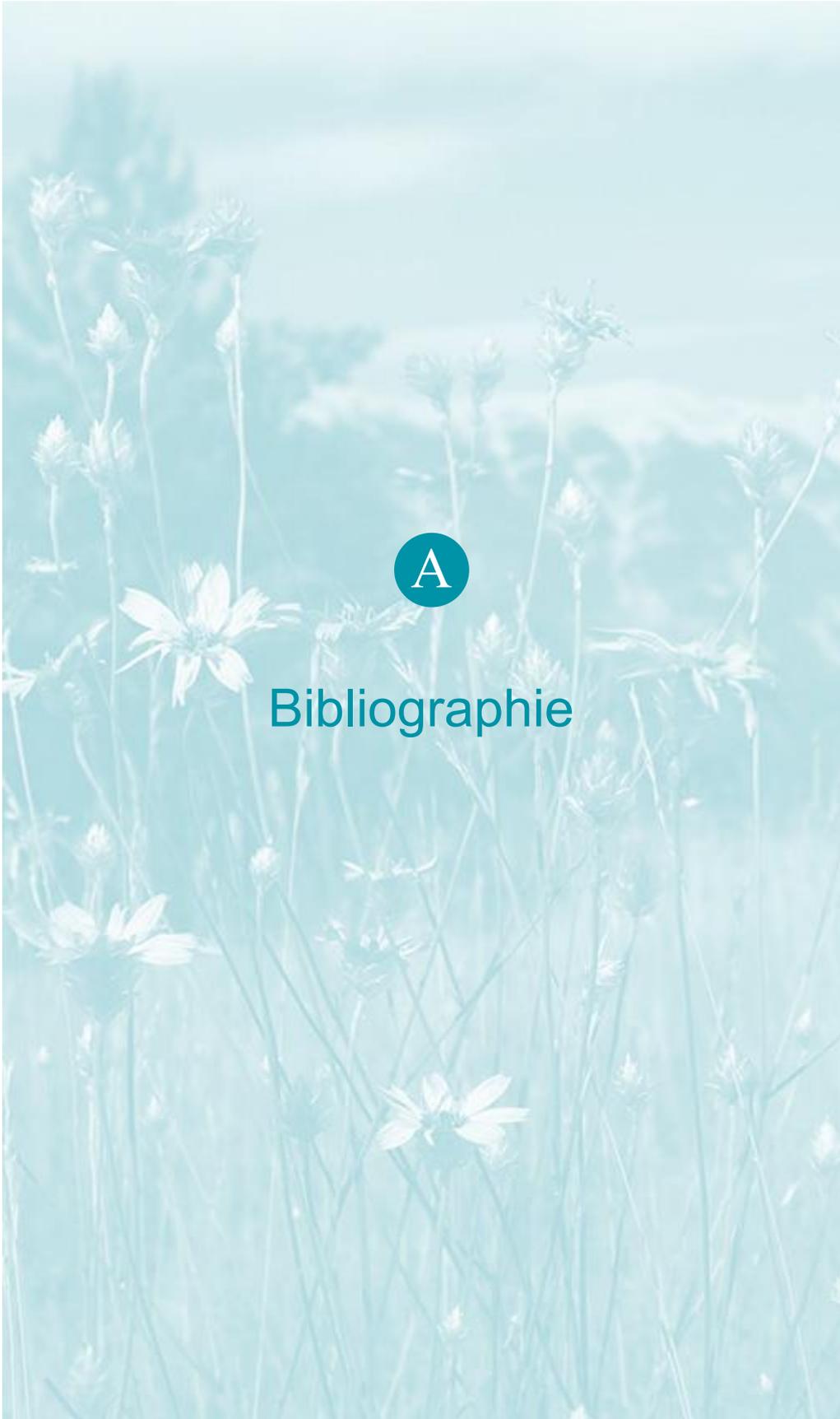
---

Au regard de la nature du projet et des mesures mises en œuvre, aucune incidence significative n'est attendue sur le site Natura 20000 : FR7200788 – La Joyeuse (cours d'eau) (ZSC).

---



# Bibliographie



BIOTOPE (2017). Diagnostic écologique du site Natura 2000 le Gave de Pau (cours d'eau) FR7200781.

Gourvil P-Y., Soulet D., Couanon V., Sannier M., Drouet E., Simpson D., Van Halder I., 2016. Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine. Synthèse des connaissances 1995 - 2015. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, Novembre 2016. 217p.

**SITES INTERNET :**

Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr>

DREAL Aquitaine: <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>

Faune Aquitaine : <http://www.faune-aquitaine.org/>

Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (OFSA) : <http://ofsa.fr/>



## Pièces annexe cerfa rubrique 4.3.1

### COMPOSITION VEGETALE

#### EXISTANT :

##### ARBRES :

Chênes, liquidambers, pommiers, noisetiers, saules sauvages (essentiellement sur les buttes) disséminés sur les espaces verts du camping.

Bourdaïne, noisetiers, chênes en périphérie du camping.

Peupliers carolins pour ombrager les emplacements tentes / caravanes.

##### ARBUSTES :

Hortensias sur les espaces verts du camping.

Troènes en limite séparative nord.

Alternance panachée de Grévilléa Juniperina, Hibiscus, Céanothes, Philadelphus, Abélias, Weigelas, Eleagnus et Fuchsias entre parcelles (implantés selon les préconisations du pépiniériste local en 2015).

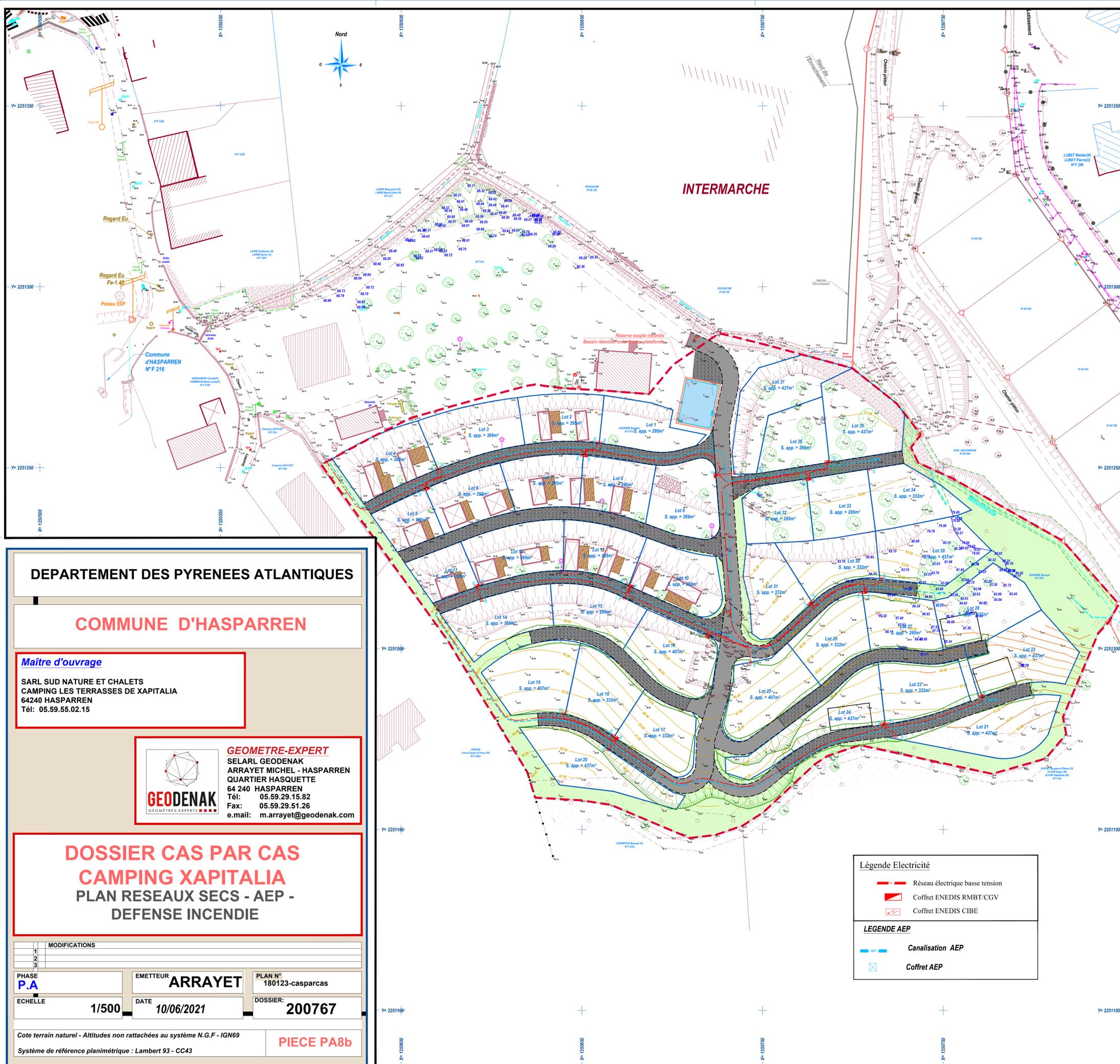
#### EXTENSION :

Hormis les peupliers carolins implantés par nos prédécesseurs, l'aménagement paysager de l'extension reprendra les espèces végétales présentes sur la partie existante :

- Chênes, noisetiers, pommiers ou autre selon préconisations en ce qui concerne les arbres pour l'ombrage et l'intégration paysagère
- Panaché d'arbustes et de haies vives d'essences locales pour l'ornement et la matérialisation des emplacements

### CLÔTURES

Au sud et à l'est de l'extension, une clôture agricole (type grillage à moutons) accompagnera la forêt existante en limite de propriété. A l'ouest, cette clôture à mouton sera doublée de haies vives d'essences locales (bourdaïne, cornouillers, noisetiers...).



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

COMMUNE D'HASPARREN

**Maître d'ouvrage**

SARL SUD NATURE ET CHALETS  
 CAMPING LES TERRASSES DE XAPITALIA  
 64240 HASPARREN  
 Tél: 05.59.55.02.15

**GEOMETRE-EXPERT**  
 SELARL GEODENAK  
 ARRAYET MICHEL - HASPARREN  
 QUARTIER HASQUETTE  
 64 240 HASPARREN  
 Tél: 05.59.29.15.82  
 Fax: 05.59.29.51.26  
 e.mail: m.arrayet@geodenak.com

**DOSSIER CAS PAR CAS  
 CAMPING XAPITALIA  
 PLAN RESEAUX SECS - AEP -  
 DEFENSE INCENDIE**

MODIFICATIONS	
1	
2	
3	

PHASE <b>P.A</b>	EMETTEUR <b>ARRAYET</b>	PLAN N° 180123-casparcas
ECHELLE <b>1/500</b>	DATE <b>10/06/2021</b>	DOSSIER: <b>200767</b>

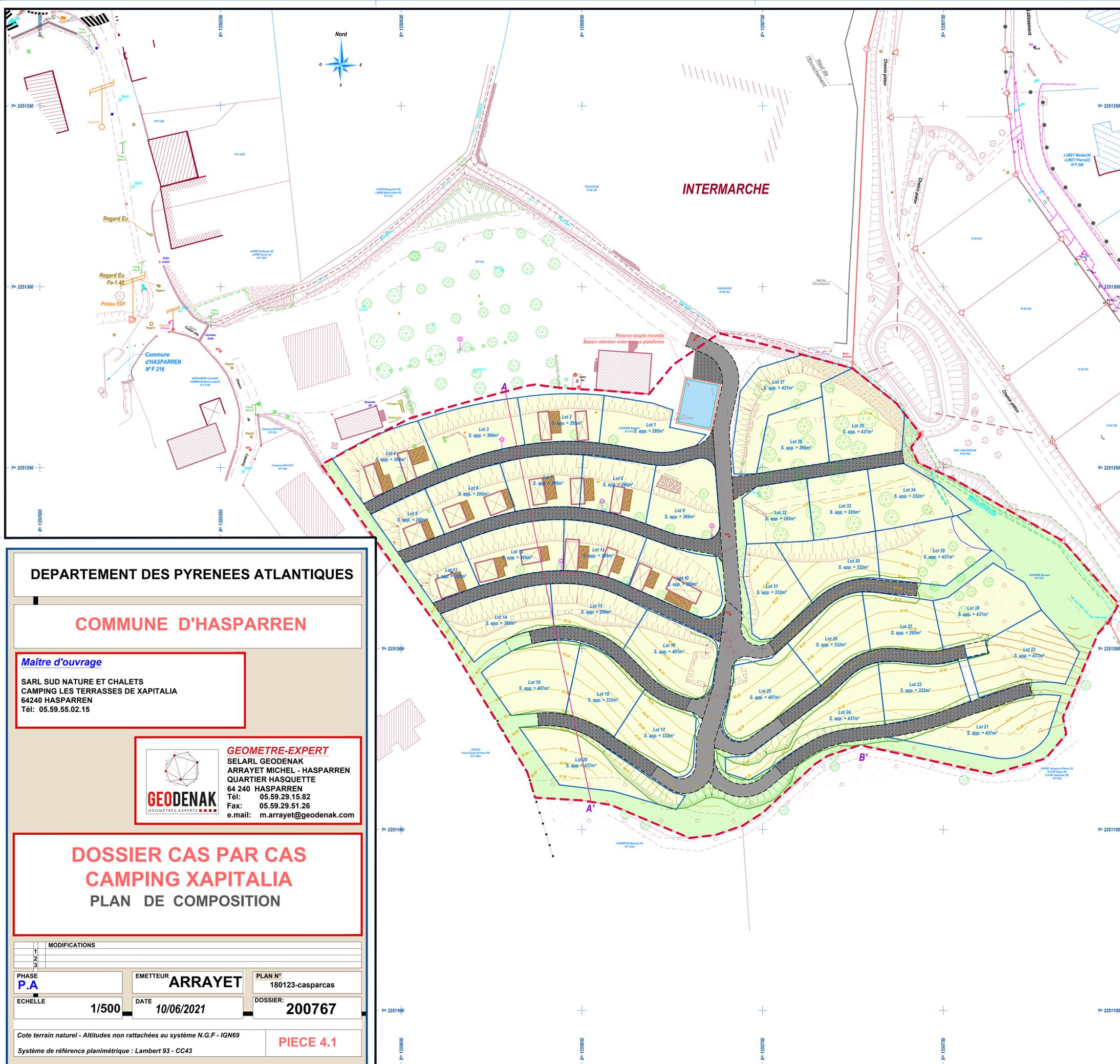
Cote terrain naturel - Altitudes non rattachées au système N.G.F - IGN69  
 Système de référence planimétrique : Lambert 93 - CC43  
**PIECE PA8b**

**Légende Electricité**

- Réseau électrique basse tension
- Coffret ENEDIS RMBT/CGV
- Coffret ENEDIS CIBE

**LEGENDE AEP**

- Canalisation AEP
- Coffret AEP



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

COMMUNE D'HASPARREN

**Maître d'ouvrage**

SARL SUD NATURE ET CHALETS  
 CAMPING LES TERRASSES DE XAPITALIA  
 64240 HASPARREN  
 Tél: 05.59.55.02.15

**GEOMETRE-EXPERT**  
 SELARL GEODENAK  
 ARRAYET MICHEL - HASPARREN  
 QUARTIER HASQUETTE  
 64 240 HASPARREN  
 Tél: 05.59.29.15.82  
 Fax: 05.59.29.51.26  
 e.mail: m.arrayet@geodenak.com

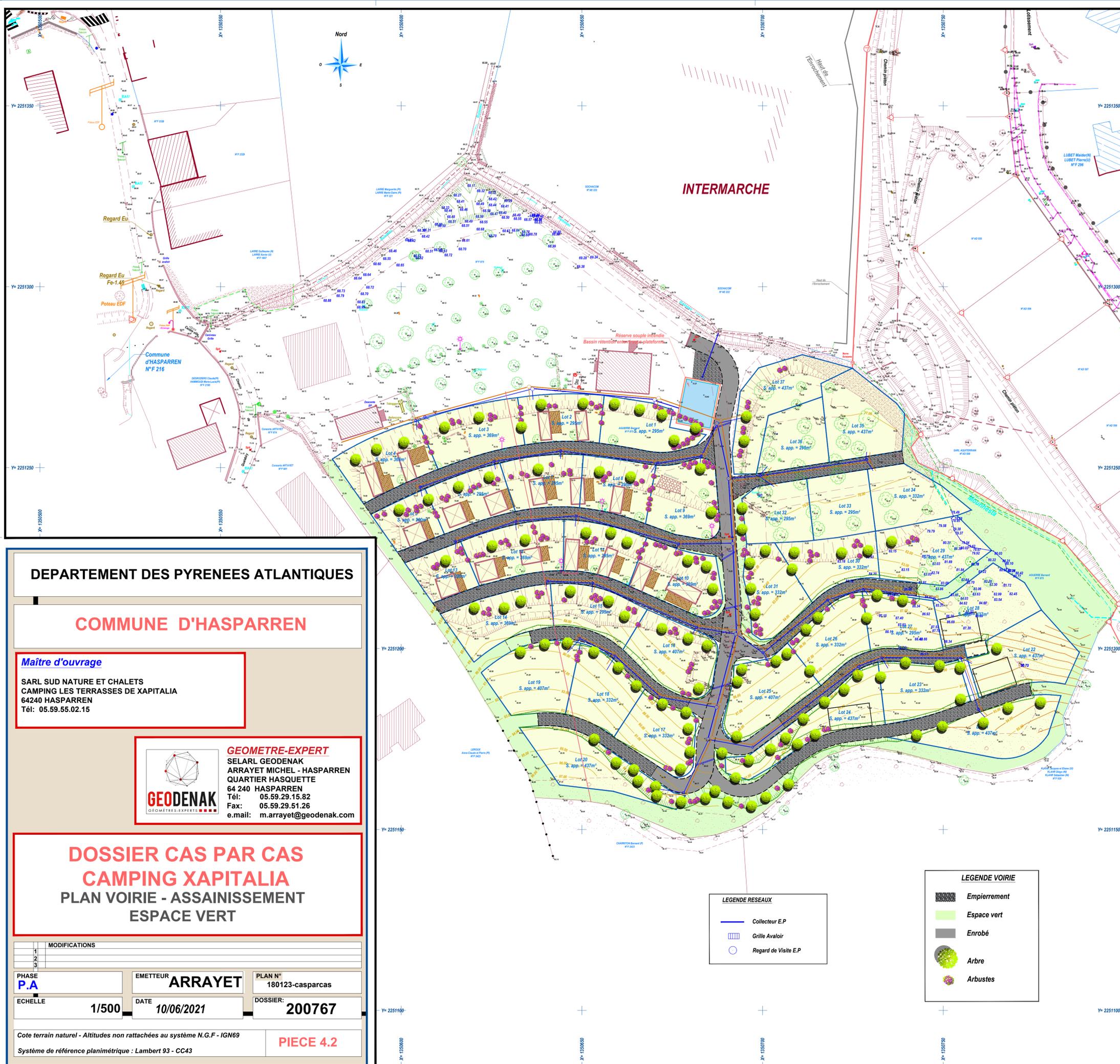
**DOSSIER CAS PAR CAS**  
**CAMPING XAPITALIA**  
 PLAN DE COMPOSITION

MODIFICATIONS	
1	
2	
3	

PHASE <b>P.A</b>	EMETTEUR <b>ARRAYET</b>	PLAN N° 180123-casparcas
ECHELLE <b>1/500</b>	DATE <b>10/06/2021</b>	DOSSIER: <b>200767</b>

Cote terrain naturel - Altitudes non rattachées au système N.G.F - IGN69  
 Système de référence planimétrique : Lambert 93 - CC43

**PIECE 4.1**



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

COMMUNE D'HASPARREN

**Maître d'ouvrage**

SARL SUD NATURE ET CHALETS  
CAMPING LES TERRASSES DE XAPITALIA  
64240 HASPARREN  
Tél: 05.59.55.02.15



**GEOMETRE-EXPERT**  
SELARL GEODENAK  
ARRAYET MICHEL - HASPARREN  
QUARTIER HASQUETTE  
64 240 HASPARREN  
Tél: 05.59.29.15.82  
Fax: 05.59.29.51.26  
e.mail: m.arrayet@geodenak.com

**DOSSIER CAS PAR CAS  
CAMPING XAPITALIA  
PLAN VOIRIE - ASSAINISSEMENT  
ESPACE VERT**

MODIFICATIONS

1
2
3

PHASE  
**P.A**

EMETTEUR  
**ARRAYET**

PLAN N°  
180123-casparcas

ECHELLE

1/500

DATE

10/06/2021

DOSSIER:

200767

Cote terrain naturel - Altitudes non rattachées au système N.G.F - IGN69

Système de référence planimétrique : Lambert 93 - CC43

**PIECE 4.2**

- LEGENDE RESEAUX**
- Collecteur E.P
  - Grille Avaloir
  - Regard de Visite E.P

- LEGENDE VOIRIE**
- Empierrement
  - Espace vert
  - Enrobé
  - Arbre
  - Arbustes

# Prise de vue proche



# Insertion 3d



# Localisation des prises de vue



Prise n°1

Prise N°2



**Prise de vue lointaine**

